



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120522

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 3/11/2021 9H05 C:000032 I:31639
V/REF : 802426
V/Email reçu le Mercredi 03/11/2021 à 9H05

SEMCODA
AGENCE BRESSE-DOBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 04991
IMMEUBLE : CHRISTINOZ
195 AVENUE DU CHRISTINOZ
01560 ST TRIVIER DE COURTES

Feillens, le 15 Décembre 2021

Référence Marché: 2021-PAT-0023-21BB

LOCALISATION : 195 AVENUE DE CHRISTINOZ -ST TRIVIER DE COURTES-MR/MME BROYER 0671410446
0650494808
LOGT 04 ETAGE RDC

MOTIF : INTERVENIR POUR DETALONNAGE PORTE DE CUISINE + REMPLACER BOITEUSE BOITE
AUX LETTRES + REMPLACER SERRURE PORTE ENTREE/PORTILLON/GARAGE + BUTOIR
CAOUTCHOUC CUISINE + REGLER PORTE COULISSANTE CHAMBRE 1 + REGLER VOLET
BATTANTS CHAMBRE 2
MS01003 / MS01019 / MS01025 / MS01041 / MS02003 / MS03005

Donneur d'ordre : Mme C LABALME

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 10 DECEMBRE 2021 A 10H30
DETALONNAGE DE LA PORTE DE LA CUISINE ET DE LA SALLE DE BAIN
REPLACEMENT BOITEUSE BOITE A LETTRES
REPLACEMENT DE LA SERRURE DE LA PORTE D'ENTREE
POSE D'UN BUTOIR EN CAOUTCHOUC
REGLAGE DE LA PORTE COULISSANTE CHAMBRE 1
REGLAGE DU VOLET BATTANT DE LA CHAMBRE 2

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120522

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS01041-Butoir fixation invisible	1	20,00	20,00
1,00	MS02003-Reglage porte coulissante	1	25,00	25,00
1,00	MS03005-Reglage d'un volets battants	1	40,00	40,00
1,00	MS01019-Batteuse avec cylindre box	1	40,00	40,00
1,00	MS01025-Cylindre/ demi cylindre européen	1	50,00	50,00
2,00	MS01003-Détalonnage de Porte	1	30,00	60,00
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	40,00	40,00
TOTAL H.T.				275,00
T.V.A. a 10,00%				27,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>302,50</u>

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

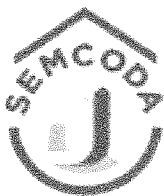
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

**Bon de Commande**

N° : 802426 du 03/11/2021

P-MUT

09:05

SEMCODA

AGENCE BRESSE-DOBES

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 Route de Ternant

01570 FEILLENS

Immeuble collectif

☐

Individuel

☒

- 2 ans

☐

Non Conventionné

☐

Fournitures seules

☐

Travaux dits urgents

☐Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-S2497

195 Avenue du Christinoz
01560 ST TRIVIER DE COURTES

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

04991-00001-00001-00004 H / Type 4

01-EE-2212-TRA-6156310

Marché : M - 2021076103-1

Délai

Date limite exécution : 18/11/2021

Observations

MUT/LV/BROYER 02.11.2021

TEL 0674140446 OU 0650494808

Prestation à réaliser	Mt récupér.	Qté
MS00001 Forfait déplacement		1,00
MS01003 Détalonnage de Porte CUISINE		1,00
MS01019 Batteuse avec cylindre 5 goupilles pour boîtes aux lettres, y compris toutes sujétions		1,00
MS01025 Cylindre/ demi cylindre européen 5 goupilles double entrée 30x30 ou 30x40 ou 30x50, VACHETTE, y compris toutes sujétions PE/PORTILLON/GARAGE		3,00
MS01041 Butoir caoutchouc à fixation invisible, BRICARD, y compris toutes sujétions CUISINE		1,00
MS02003 Réglage de porte coulissante de placard, refixation, ajustage des rails de coulisse et réglage, graissage des pièces en mouvement,y compris toutes sujétions CH1		1,00
MS03005 Réglage d'un volets battants, compris resserrage des pentures, ajustage des volets, graissage des pièces en mouvement, y compris toutes sujétions CH2		1,00

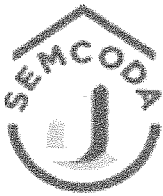
Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE BRESSE-DOBES

EDN2

1/3

03/11/2021 à 09:04



Bon de Commande

N° : 802426 du 03/11/2021

P-MUT

SEM CODA

AGENCE BRESSE-DOBES

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SEM CODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par LABALME CHRISTELLE le 03/11/2021

La Responsable d'Agence,

Mme S. GUILLET

Visa pour bonne exécution

(Non Pénorm, Date et Signature)

S.A.S au capital de 15 000 €

550 route de Ternant

01570 FEMINENS

Tél. 03 85 20 30 50 / Fax 03 85 20 25 00
R.C.S BOURG-EN-BRESSE 798 123 830

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEM CODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEM CODA AGENCE BRESSE-DOBES

EDN2

2/3

03/11/2021 à 09:04



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEM CODA**

Adresse : **AGENCE BRESSE-DOBES 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **195 Avenue du Christinoz 01560 ST TRIVIER DE COURTES**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **03/11/2021**

Signature du client ou de son représentant

Mme Nadia DIAF

Direction des Agences

Numéro: 802426